

PROCES VERBAL
SEANCE DU 9 MARS 2026
A 18 HEURES

Nombres de conseillers :

En exercice : 13

Présents : 11

Votants : 11

Procurations : 0

L'an deux mil vingt-six, le 9 mars à 18 heures, le Conseil Municipal de MARANSIN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Bernard BACCI, Maire.

Date de convocation : 3 mars 2026

Présents : M. Bernard Bacci, Mme Michèle Autier, M. Jean-François Blanchet, Mme Virginie Morel, M. Patrice Deleu, Mme Sabrina Mary, M. Olivier Garceau, M. Wilfrid Verdier, Mme Patricia Laurent, M. Julien Sabourdy, Mme Nicole Arnaud

Absents excusés : Mme Karine Ginet, M. Patrick Chevrier

Secrétaire de séance : Mme Autier Michèle

Monsieur le Maire ouvre la séance et demande si le compte rendu de la précédente réunion appelle des commentaires ou des modifications.

Aucune observation n'étant formulée, ce procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Le Conseil Municipal passe à l'ordre du jour.

N°2026-09-03-001

Délibération portant approbation du Compte Financier Unique (CFU) 2025
Budget principal

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu la délibération n°2023-24-11-001 du 24 novembre 2023 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) ;

Vu l'avis de la commission Administration Générale et des Finances ;

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2025 ;

Vu le Compte Financier Unique 2025 de la Commune ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ; Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés ;

Le CFU fait ressortir les résultats suivants :

PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N

		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	107 710.33	685 488.00	793 198.33
	Recettes réalisées	79 558.64	731 885.73	811 444.37
	Restes à réaliser	0.00	0.00	0.00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	102 900.00	994 736.07	1 097 636.07
	Dépenses réalisées	63 483.03	694 574.12	758 057.05
	Restes à réaliser	0.00	0.00	0.00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	16 075.61	37 311.61	53 387.22
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	-4 810.33	309 248.07	304 437.74
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/ déficit	11 265.28	346 559.68	357 824.96
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	0.00	0.00	0.00
Résultat cumulé	Excédent/déficit	11 265.28	346 559.68	357 824.96

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal

- APPROUVE le Compte Financier Unique 2025,

- DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Monsieur le Maire n'ayant pas pris part au vote.

Vote :

Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

Adopté à l'unanimité

N°2026-09-03-002

Délibération portant approbation du Compte Financier Unique (CFU) 2025
Budget Annexe

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu la délibération n°2023-24-11-001 du 24 novembre 2023 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) ;

Vu l'avis de la commission Administration Générale et des Finances ;

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2025 ;

Vu le Compte Financier Unique 2025 de la Commune ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ; Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés ;

Le CFU fait ressortir les résultats suivants :

PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N

		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	0.00	0.00	0.00
	Recettes réalisées	0.00	0.00	0.00
	Restes à réaliser	0.00	0.00	0.00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	9 487.65	10 230.92	19 718.57
	Dépenses réalisées	0.00	0.00	0.00
	Restes à réaliser	0.00	0.00	0.00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	0.00	0.00	0.00
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	9 487.65	10 230.92	19 718.57
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/ déficit	9 487.65	10 230.92	19 718.57
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	0.00	0.00	0.00
Résultat cumulé	Excédent/déficit	9 487.65	10 230.92	19 718.57

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal

- APPROUVE le Compte Financier Unique 2025,

- DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Monsieur le Maire n'ayant pas pris part au vote.

Vote :

Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

Adopté à l'unanimité

N°2026-09-03-003

Affectation du résultat de la section de fonctionnement au titre de l'année 2025

Le Conseil Municipal, après examen du Compte Financier Unique de 2025 décide de procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement comme suit :

↳ Résultat de la section de fonctionnement à affecter :

Recettes de l'exercice	731 885.73 €
Dépenses de l'exercice	694 574.12 €
Résultat de l'exercice : excédent	37 311.61 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur : excédent	309 248.07 €
Résultat de clôture à affecter :	346 559.68 €

↳ Besoin réel de financement dans la section d'investissement :

Recettes de l'exercice	79 558.64 €
Dépenses de l'exercice	63 483.03 €
Résultat de la section d'investissement de l'exercice/excédent :	16 075.61 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur/déficit :	- 4 810.33 €
Résultat comptable cumulé/excédent :	11 265.28€

Dépenses d'investissement engagées non mandatées : /

Recettes d'investissement restant à réaliser : /

Besoin réel de financement : /

↳ Affectation du résultat de la section de fonctionnement.

Résultat excédentaire en couverture du besoin réel de financement dégagé à la section d'investissement (compte 1068) : / €

Excédent reporté à la section de fonctionnement (R002) : 346 559.68 €

Excédent reporté à la section d'investissement (R001) : 11 265.28 €

Vote :

Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

Adopté à l'unanimité

Affectation du résultat de la section de fonctionnement au titre de l'année 2025
Budget Annexe

Le Conseil Municipal, après examen du Compte Financier Unique du budget Maison de Santé 2025 décide de procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement comme suit :

↳ Résultat de la section de fonctionnement à affecter :

- Dépenses de l'exercice :	0 €
- Recettes de l'exercice :	0 €
- résultat de l'exercice :	0 €
- résultat reporté de l'exercice antérieur : excédent	10 230.92 €
- résultat de clôture à affecter :	10 230.92 €

↳ Besoin réel de financement dans la section d'investissement :

- résultat de la section d'investissement de l'exercice/excédent :	0 €
- résultat reporté de l'exercice antérieur/excédent :	9 487.65 €
- résultat comptable cumulé/excédent :	9 487.65 €
* dépenses d'investissement engagées non mandatées :	/
* Recettes d'investissement restant à réaliser :	/
- besoin réel de financement :	/

↳ Affectation du résultat de la section de fonctionnement.

Résultat excédentaire en couverture du besoin réel de financement dégagé à la section d'investissement (compte 1068) :

Excédent reporté à la section de fonctionnement (R002) :	10 230.92 €
Excédent reporté à la section d'investissement (R001) :	9 487.65 €

Vote :

Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

Adopté à l'unanimité

Questions diverses

NEANT

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures.

Le compte rendu est adopté à l'unanimité/la majorité des membres présents.

Nous clôturons la séance du Conseil Municipal en date du 9 mars de la délibération n°1 à 4.

Le Maire,

Le secrétaire,